



SNESPARIS



Snes-FSU-Paris

SOMMAIRE :

1. Edito. Calendrier.
2. Recrutements. Stages S3.
3. Elections à la CAA. Plan étudiants. Communiqué SNES.
4. Collège : programmes 2016. CA budget des collèges . Communiqué FSU.

Plan étudiants : une génération sacrifiée

L'augmentation des effectifs dans le supérieur (entre 20 et 40 000 élèves en plus chaque année), qui aurait dû être anticipée - le baby-boom des années 2000 n'étant un secret pour personne - a suscité une colère légitime l'an dernier face à l'utilisation accrue du tirage au sort dans les filières non-sélectives de l'université. Le sous-investissement touche certaines filières sous pression de l'université mais aussi les BTS, les DUT, les CPGE... rendant leur accès plus difficile pour les générations actuelles de lycéens et expliquant que certains se retrouvent en échec dans des filières universitaires qu'ils n'avaient choisies qu'en vœux ultimes... Plutôt que d'augmenter le nombre de places, le gouvernement compte régler le problème en rendant toutes les filières sélectives.

Et c'est un poids supplémentaire qui va bientôt peser sur nous qui allons devoir donner un avis sur toutes ces formations. Or APB propose 12 000 formations... Comment donner un avis éclairé sur une formation que l'on ne connaît pas ? Et même si la formation est connue, comment préjuger de la réussite d'un lycéen mis dans les conditions nouvelles de l'université ? Le plan étudiant prévoit deux professeurs principaux. Mais pourquoi pas davantage de Psy-En dont l'orientation est le métier ? Sans doute parce que cela coûterait plus cher qu'une part modulable de l'ISOE...

Le projet de « fiche avenir » veut nous faire jouer un nouveau rôle : on y trouve des questions pour établir le profil de l'élève alliant scolaire et extrascolaire, projet professionnel et de vie... Elle se clôt par les alternatives à la poursuite d'étude sur lesquelles l'élève devrait se positionner ... L'insertion professionnelle, l'année de césure, le service civique, le séjour linguistique font partie des possibilités. On propose bien aux élèves d'envisager de quitter le système scolaire. Et bien oui, c'est une façon peu coûteuse aussi de résoudre le problème du manque de place à l'université. Service civique ? Donc ils pourront aller conseiller leurs camarades de Terminale puisque le plan étudiants prévoit aussi de faire jouer un rôle dans l'orientation à ces jeunes payés moins de 500 euros par mois...

Les formations de l'enseignement supérieur vont pouvoir choisir les candidats qui leur semblent les plus aptes à réussir... Il y a fort à parier que dans ce système, les universités les plus prestigieuses siphonneront les meilleurs dossiers. A ce jeu, les élèves les plus fragilisés socialement, en particulier parmi les bacheliers professionnels et technologiques, mais aussi généraux issus des lycées moins côtés, risquent d'être partout refusés dans les universités parisiennes qui vont pouvoir également recruter davantage d'élèves hors de la région.

Le développement de la sélection à l'université fait partie d'un projet politique qui se donne les apparences du progrès mais qui remet en cause l'objectif d'élévation des qualifications de tous.

Nathalie Dehez, Laetitia Faivre, Elsa Le Goupil, Ketty Valcke,
Co-secrétaires académiques du SNES-FSU Paris

MOUVEMENT INTER

Saisie des vœux jusqu'au
5 décembre

Classe exceptionnelle

CAPA

CPE le 01/02/2018
Agrégés le 05/02/2018
Certifiés le 07/02/2018
Psy-EN le 13/02/2018

Réunion d'information

Le mardi 5 décembre
18h, Bourse du travail.

CAPA avancement d'échelon

CPE le 12 décembre
Certifiés le 20 décembre

AG des S1

Lundi 11 décembre
18h bourse du travail

Stages syndicaux:

Animer son S1

Jeudi 21 décembre
9h30 à 16h30 à Arcueil

CPE

le 16 janvier
9h à 17h
au lycée Voltaire

Carrières

le 30 janvier
9h30 à 16h30
à Arcueil

Crise du recrutement : on casse le thermomètre !

En 2017, 2600 postes n'ont pas été pourvus dans l'enseignement secondaire. Ces professeurs non recrutés, dont on a besoin devant les élèves, ce sont ceux qui ne l'ont pas été dans les années 2000, quand le nombre de postes était réduit de façon drastique. Ce sont ceux, aussi, pour lesquels ce métier n'est pas assez attractif aujourd'hui. Ceux qui, rebutés par les conditions de travail et par la rémunération insuffisante, vont proposer ailleurs leur énergie et leur bac+5. Comment résoudre la crise du recrutement ? Comment faire pour que tous les postes ouverts aux concours soient pourvus ? Voyant que les jurys du CAPES refusaient de baisser leurs exigences pour grossir les troupes, le gouvernement a trouvé le remède miracle. En 2018, ce seront tout simplement 2600 postes de moins qui seront proposés aux candidats. Logiquement, on peut penser qu'il y aura un lauréat pour chaque poste. Ainsi, au CAPES externe de mathématiques 1183 places viennent d'être annoncées contre 1440 l'an dernier et à l'AGRÉGATION externe pour la même discipline, 381 contre 457 l'an dernier. Étonnant, non ?

Le nombre d'élèves, lui, ne diminue pas. En revanche, le recours aux contractuels devient de plus en plus massif et l'on se rapproche à petits pas de la situation de l'enseignement supérieur qui fonctionne grâce aux statuts précaires. Pourtant, les solutions existent. Donner envie aux jeunes (et aux moins jeunes) d'enseigner ne se fera pas par des opérations de communication, mais par une réforme en profondeur. Une reviviscence des filières universitaires, mises à mal par la recherche de rentabilité d'universités exsangues, et qui garantirait un vivier disciplinaire de haut niveau. La mise en place d'un véritable prérecrutement dès la licence, en payant les étudiants qui se destinent aux métiers de l'enseignement, comme c'était le cas avec les IPES dans les années 60-70.

Une amélioration des conditions de travail, par une baisse du nombre d'élèves par classe, un meilleur encadrement adulte au sein des établissements, des équipes non enseignantes plus nombreuses (assistant social, infirmier, médecin scolaire, COP...), des locaux rénovés, et bien sûr une revalorisation financière substantielle et une progression significative tout au long de la carrière, serait un signe fort de vouloir améliorer les choses...

Évidemment, ce n'est pas le chemin que prend l'actuel gouvernement. C'est pourquoi il est urgent d'agir, pour l'avenir de nos élèves, de nos futurs élèves et de notre profession, et de rappeler que casser le thermomètre, ce n'est pas faire tomber la fièvre.



Stages syndicaux au S3.

Stage carrières

Mardi 30 janvier
9h30 à 16h30

3 rue Gouyon du Verger Arcueil

Programme de la journée :

- Le reclassement
- Les rendez-vous de carrière
- La classe exceptionnelle

Inscriptions par mail à
s3par@snes.edu

*Demande d'autorisation d'absence à déposer au secrétariat de votre établissement **au plus tard le 30 décembre** (voir modèle de lettre ci-dessous)*

RAPPEL !

Stage CPE

Le mardi 16 janvier 2018

9h00 à 17h00.

lycée VOLTAIRE 101 rue de la République 75011 Paris
(métro ligne 2 ou 3 station Père Lachaise)

Au programme :

Actualités nationales ,académique et de la catégorie PPCR (intervention du S3 et S4), bilan et point sur la situation des établissements, point sur les Mutations et les prochaines CAPA, difficultés d'exercice du métier...

Inscriptions par mail à s3par@snes.edu

*Demande d'autorisation d'absence à déposer au secrétariat de votre établissement **au plus tard le 16 décembre** (voir modèle de lettre ci-dessous)*

NOM, Prénom :
Grade et fonction :
Etablissement :

à Monsieur le Recteur de l'Académie de Paris
S/C de M. le proviseur ou principal du collège ou du lycée

Monsieur le Recteur, Conformément aux dispositions de la loi n°84-16 du 11.10.84 (art.34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du traitement, j'ai l'honneur de solliciter une autorisation d'absence pour le 21/12/2107 pour participer à un stage syndical qui aura lieu à Arcueil. Il est organisé par la section académique, sous l'égide de l'IRHSES, organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté publié au JO du 10 février 1995).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de mes sentiments respectueux.

Date, signature

Election à la CAA : appel à candidature.

Nous renouvelons cette année la CAA. Nous voterons dans les S1 du jeudi 1er février au jeudi 15 février. Les listes des candidats et les déclarations d'orientation seront publiées dans un supplément au Parisnes de décembre-janvier. Les appels à candidature seront publiés dans le ParisnesInfos du 13 décembre. Ils sont à nous **envoyer pour le lundi 11 décembre** (2000 signes maximum).

Plan étudiants : les problèmes techniques de la nouvelle plateforme.

La mécanique de la nouvelle plate-forme pose problème à différents niveaux :

- L'absence de hiérarchisation des vœux et un processus d'affectation en continu risque de provoquer un allongement des délais d'attente, au final les meilleurs dossiers auront certainement des réponses rapides mais les autres attendront...

- Comment seront prévenus les élèves ? Par une alerte SMS ou mail ? Et si il y a perte ou vol du téléphone ? Si l'élève est malade ? Ses vœux seront supprimés ? Quel recours ?

- Le nombre des vœux passe de 24 à 10 ; il n'y a pour l'instant aucune précision sur la façon dont certains vœux vont être regroupés ; beaucoup d'interrogations demeurent, donc, sur la façon dont pourront être formulés les vœux CPGE, BTS ou IUT. Nous nous inquiétons particulièrement pour les élèves demandant des vœux de BTS ou de DIUT : ce sont les choix souvent faits par les milieux moins favorisés or s'ils sont non groupés, il existe un grand risque de ne rien avoir ! 10 vœux c'est insuffisant !

Communiqué du SNES-FSU du vendredi 17 novembre 2017 : Affectation post-bac, bac et lycée : pas de réforme à marche forcée !

Le SNES-FSU a participé à la concertation enseignement supérieur en septembre-octobre et a rencontré la mission Mathiot sur le bac et le lycée le 13 novembre.

Le projet de loi sur l'orientation et la réussite des jeunes ouvre la possibilité de sélection à l'entrée de l'ensemble des filières universitaires. Le volet lycée du Plan étudiants engage une réforme de l'affectation post-bac dont les principes vont mettre en difficulté avant tous les élèves les plus fragiles, ceux qui n'auront de réponse positive à aucun de leurs vœux. Le projet constitue un renversement des pratiques d'affectation dans les Licences : en effet, ce n'est pas le bachelier qui choisira son affectation, c'est l'université qui choisira ses étudiants.

Le gouvernement préfère modifier la loi pour gérer la pénurie plutôt que d'investir dans le l'enseignement supérieur à la hauteur des besoins. Alors que le pays a besoin de jeunes qualifiés et de réduire les inégalités sociales, il fait ainsi le choix d'évincer les plus fragiles.

Par ailleurs, le calendrier précipité, sans phase de test possible, met les élèves de Terminale à la merci de tout bug électronique du nouvel APB. Il place aussi les personnels dans une situation difficile : comment préparer convenablement leur orientation avec les lycéens, alors que les règles ne sont pas encore totalement connues, les ministres préférant les distiller dans les médias plutôt que de s'adresser aux personnels. Le SNES-FSU demande à participer à la commission chargée de l'élaboration de la nouvelle plate-forme d'affectation, car celle-ci doit être élaborée en toute transparence selon des principes clairs connus de tous.

Le SNES-FSU est ouvert à une réflexion sur le rôle, la place et l'organisation du baccalauréat. Il a des propositions pour améliorer l'organisation du lycée de façon à mieux former les lycéens. Entrer dans la réflexion par l'annonce de la réduction du bac à 4 épreuves et l'instauration du contrôle continu verrouille les conclusions des discussions avant même leur ouverture. Nul ne sait en quoi le chiffre 4 améliorerait la formation des lycéens et leur réussite dans le supérieur. Tout le monde sait ! En revanche, quels sont les dangers du contrôle continu pour la valeur d'un examen.

Mais cette entrée autoritaire ne permet pas de poser les questions de fond : comment faire de la classe de Seconde une entrée réussie au lycée ? Comment amener les élèves sans appétence scientifique à choisir une série leur convenant mieux que la série S ? Et en corollaire comment rénover la série littéraire tout en pérennisant la série économique et sociale ? comment rendre aux séries technologiques leur caractère particulier gommé à tort par la réforme de 2010 ?

Avec la FSU, le SNES demande l'abandon du projet de loi réformant l'accès à l'enseignement supérieur. Par ailleurs, il faut ouvrir le champs de réflexion sur le lycée, sans s'enfermer dans le dogme des 4 épreuves et du contrôle continu.

Collège : programmes 2016. Et maintenant ?

Les programmes du collège mis en place simultanément sur tous les niveaux de classe dès la rentrée 2016 ont mis les personnels en difficulté : appropriation, construction des cours, articulation avec les différents parcours, condes élèves – souvent imposées locale-équipes – multiplication des réunions, en place des programmes de cycle... minué, ce qui a parfois conduit à des suppressions de postes. Quel bilan peut-on tirer un an après la velle épreuves du DNB ? Quels cons-à retrouver sur le site national du SNES.



appropriation, construction des cours, articulation de l'AP et des EPI, modalités d'évaluation au mépris de la liberté pédagogique des conseils de toute sorte notamment pour la mise Pour certaines disciplines les horaires ont été di-compléments de service dans d'autres établisse-

mise en place de ces programmes et des nou-tats ? Quelles propositions ? Publication spéciale

Le mois de décembre, le mois des CA spécial « vote du budget » dans les collèges !

Sommes-nous sur le point de connaître un scandale dans l'éducation ? Dans certains établissements, il a été sous-entendu dans les premiers CA de rentrée que nous n'aurions pas l'enveloppe budgétaire pour commander les manuels en lien avec la réforme des programmes dans le cadre de *Collège2016*... Pour rappel, la réforme du collège obligeait le renouvellement des manuels à tous les niveaux dans toutes les matières. L'État n'avait prévu que le financement de cinq manuels sur huit et avait lâché généreusement 127 M€, soit environ 7 € par livre (quand un manuel d'HG par exemple coûte 22 euros) ! Dans de nombreux établissements, il avait été décidé de prioriser par matière et de compléter l'année suivante... Hélas en 2017, 83 M€ seulement sont venus abonder la ligne du budget des manuels scolaires pour financer les trois derniers restant à renouveler. Bilan depuis 2014 (anticipant la réforme des collèges et les nouveaux programmes, l'Etat n'avait abondé la ligne subvention pour les manuels que de 48 M€ en 2014 et 2015 sur les 74 M€ existants) : les établissements n'auront reçu que 48 € par collégien pour renouveler tout leur stock de manuels. Ainsi les établissements doivent ponctionner cette année sur leur budget propre (fond de roulement) pour pouvoir commander les manuels dans certaines matières. Nous vous demandons de nous faire parvenir toute information par mail à college@paris.snes.edu sur le sujet.

Communiqué de la FSU du vendredi 10 novembre 2017 : Le gouvernement lance aujourd'hui la concertation sur l'apprentissage.



Le ministère du Travail et le ministère de l'Education nationale pilotent ces débats dans le cadre des discussions pour un projet de loi apprentissage, formation professionnelle et assurance chômage qui devrait être examiné par le parlement au printemps. Les réunions plénières et les groupes de travail mis en place réuniront l'ensemble des acteurs de la formation professionnelle notamment les branches professionnelles, les régions, les organisations syndicales et les organisations patronales.

La FSU participera à ces réunions et portera la nécessité d'une formation tout au long de la vie ambitieuse pour l'ensemble des salarié-es. Elle sera particulièrement vigilante sur les questions concernant le retour en formation initiale de jeunes en difficulté, les certifications, la carte des formations, les conditions d'apprentissage des jeunes et l'accompagnement des apprentis, le financement de l'apprentissage, la gouvernance...

Pour la FSU, la volonté du gouvernement de développer l'apprentissage ne doit, en aucun cas, s'opérer contre la voie professionnelle scolaire. Elle rappellera l'importance de la formation initiale publique pour accéder à la culture commune et préparer à la vie professionnelle, et le rôle essentiel que joue l'obtention des diplômes dans l'insertion sociale et professionnelle des jeunes et dans la lutte contre le chômage des jeunes.

Les Lilas le 10 novembre 2017